

Procès-verbal du conseil du lycée français G. Eiffel - BUDAPEST du jeudi 07 novembre 2024

Présents :

Administration : Mme DU TEILHET (remplace M.BERTON, excusé), Mme VIGUIER, M.BEURTIN, M.DE TORRES, M.BRETON.

Représentants des parents d'élèves et des élèves : MME ROSTA, M.ORSZAGH, M.PAPP, M.GULYAS-NAGY

Représentants des personnels : M.DENYS, MME JACOB-NOCKIN, M.GOMEZ, M.VENELLE, M.VIRMONT

Membres siégeant à titre consultatif : Rita SZABO, MME IAT

Mme la proviseure vérifie que le quorum est atteint et ouvre la séance à 17h15 heures. 14 votants sont présents.

Après désignation d'un secrétaire de séance, M.BRETON CPE, Mme VIGUIER demande la possibilité d'ajouter un point à l'ordre du jour, concernant la carte des emplois.

Les membres adoptent l'ordre du jour, dont les questions abordées seront les suivantes :

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal du conseil d'établissement du 19/06/2024
2. Adoption du règlement intérieur du conseil d'établissement 2024-25
3. Installation des instances
4. Présentation du protocole EPS
5. Présentation du calendrier pédagogique de l'année 2024/25
6. Point sur les évaluations nationales
7. Présentation des voyages
8. Informations diverses + carte des emplois
9. Questions diverses

1/ Adoption du procès-verbal du conseil d'établissement du 19 juin 2024

Mme VIGUIER rappelle que le procès-verbal du conseil d'établissement du 19/06/24 a été transmis et demande s'il soulève des questions ou des remarques.

L'approbation du compte rendu du conseil d'établissement du 19/06/24 est soumise au vote des membres du conseil d'établissement.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

2/ Adoption du règlement intérieur du conseil d'établissement 2024-2025

En pièce jointe

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

3/ Installation des instances

La composition des différentes instances a été transmise aux différents membres du conseil d'établissement. La proviseure rappelle la liste des instances à mettre en place et demande si les membres du conseil d'établissement souhaitent voter en bloc ou séparément la validation de la composition de ces différentes instances.

M. DENYS demande si le conseil de discipline peut comporter comme membre des personnels non-enseignants tel les assistants d'éducation. Mme VIGUIER répond par la positive.

Mme VIGUIER évoque la constitution de groupes de travail pour le projet de réactualisation du règlement intérieur. Le règlement intérieur actuel datant de 2018.

L'objectif étant de proposer le nouveau règlement intérieur au conseil d'établissement de juin 2025.

M. BEURTIN précise que le règlement intérieur présenté au conseil d'établissement sera vu en amont au conseil d'école avec vote des participants.

La composition des instances est soumise à l'approbation des membres du conseil d'établissement.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

4/ Présentation du protocole EPS

[Protocole d'évaluation EPS 2024-2025](#)

Il présente tout d'abord le cadre général et réglementaire des épreuves d'EPS pour le bac (CCF).

Il présente ensuite l'organisation des cycles de façon à vérifier leur conformité au référentiel d'examen.

Il doit être présenté en CE et signé par la cheffe d'établissement. L'ensemble certificat désigne les 3 épreuves choisies par le candidat.

Les 3 épreuves reposent sur 3 PPSA distinctes relevant de 3 champs d'apprentissage différents. Deux d'entre elles au moins s'appuient sur des activités issues de la liste nationale des activités, la 3ème peut s'appuyer sur une activité de la liste académique ou de l'activité établissement validée par la commission académique.

Pour chaque ensemble certificatif, la totalité de l'enseignement est assurée par le même enseignant.

Menu A : volleyball (CA4), escalade (CA2), cross-training (CA5)

Menu B : relais-vitesse (CA1), badminton (CA4), danse (CA3)

Dates des CCF :

CCF1 : mardi 26 novembre 2024 à 8h00 volleyball pour le groupe A, relais-vitesse pour le groupe B

CCF2 : mardi 11 mars 2025 à 8h00 escalade pour le groupe A, badminton pour le groupe B

Rattrapages CCF1 : mercredi 19 mars 2025 à 17h pour le volleyball, mardi 18 mars à 8h00 pour le relais-vitesse

Rattrapages CCF2 : jeudi 20 mars 2025 à 17h pour l'escalade, mardi 18 mars à 17h pour le badminton

CCF3 : mardi 27 mai 2025 à 8h00 cross-training pour le groupe A, danse pour le groupe B

Rattrapages CCF3 : mardi 3 juin à 8h00 pour le cross-training et pour la danse

5/ Présentation du calendrier pédagogique

En pièce jointe.

Certaines dates sont rappelées :

1er février 2025 = portes ouvertes et semaine du 16 ou 23 juin = séquence d'observation des élèves de seconde.

4 février : CE N°2 avec présentation des comptes financiers et du calendrier scolaire 25/26

23 juin 2025 : CE N°3 avec présentation du règlement intérieur qui sera mis en place à la rentrée 2025

6/ Point sur les évaluations nationales

En primaire, les évaluations nationales repères sont une obligation pour tous les établissements français et les établissements homologués sont invités à faire passer les épreuves aux élèves. Celles-ci sont identiques (exercices, consignes, modalités de correction) pour tous les établissements. LFGEB a un recul de 3 ans sur les niveaux CP et CE1. Depuis 2023, les CM1 passent les épreuves et depuis 2024, les CE2 et les CM2 également. Il s'agit d'un outil interne et les résultats n'apparaissent pas sur les livrets scolaires.

Au LFGEB, il est à noter que la majorité des élèves ne sont pas francophones (plus de 60%) et pour beaucoup d'entre eux, ils sont allophones débutants ou intermédiaires en cycle 2. Les résultats, plus faibles en CP et CE1 en français, sont donc à prendre avec le recul de cet indicateur.

Malgré cela, les résultats au LFGEB sur 3 ans sont stables ou en progression et rapidement les résultats moyens de France et de la ZECO. Dans l'ensemble, les résultats en mathématiques sont excellents à tous les niveaux et un invariant semble se dégager sur la compétence "compréhension de textes lus seuls" à chaque niveau, sur laquelle les équipes peuvent renforcer leur travail pour améliorer encore le score.

En 4eme, les évaluations ont été réalisées pour la première fois.

Mathématiques : très bons résultats, la compétence la moins réussie est celle concernant la géométrie. Des actions correctives seront mises en place par les enseignants.

Français : bons résultats malgré la rapidité du test, passé en format numérique et qui ne permet pas toujours la relecture car le temps est limité à 50 minutes.

Nos élèves se situent au-dessus de la moyenne en France (au regard des statistiques de l'an passé, les tests évaluent les mêmes compétences d'une année à l'autre).

R2025 : le test sera proposé pour les 6^{ième} également, ce qui nous permettra de suivre la cohorte.

7/ Présentation des voyages

Monsieur de TORRES présente l'intégralité des voyages et précise qu'il n'y a pas de voyage prévu pour les Jeux internationaux de la jeunesse (JIJ).

Monsieur DENYS apporte des éléments quant à l'importance de certains voyages, tels à Berlin pour l'option "Maths en Jeans" car des élèves ont eu de brillants résultats en terminale l'année dernière en mathématiques et cette option peut avoir aidé des élèves à améliorer leur notes dans la matière.

Mme VIGUIER précise que certains voyages ont été annulés, faute d'inscriptions car trop de voyages proposés au même niveau (élèves de 1ères) : proposition de réunir les porteurs de projets de voyages en juin 2025 pour anticiper ces difficultés et mieux répartir les projets.

Vote : Abstention 0

Contre : 0

Pour : 14

8/ Informations diverses

Mme Viguié propose que deux points du projet d'établissement soient mis à l'ordre du jour de chaque CE, de façon à le faire vivre et de constater sa mise en application.

Projet d'établissement - présentation de deux points.

- Ecole inclusive - Mise en place de la commission "Qual'inclus" qui vise à améliorer l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers = cf. powerpoint
- pHARe = lutte contre le harcèlement : projection plaquette de présentation - en PJ du PV.

Le groupe ressource est composé de 8 personnes ayant bénéficié de 4 jours de formation : M.BEURTIN, M.BOYER, M.BRETON, M.CHIQUET, M.DELORIS, MME NADER, MME VENELLE et MME WOLFF.

Des ambassadeurs élèves, volontaires, une dizaine répartis sur le collège et le lycée, vont être formés par l'équipe ressource. Leur rôle est de rompre la loi du silence, d'agir en équipe, de susciter la mobilisation de tous.

Mise en place de la méthode de "préoccupation partagée"

Pour aller plus loin

<https://www.education.gouv.fr/non-au-harcelement/phare-un-programme-de-lutte-contre-le-harcelement-l-ecole-323435>

11 février 2025 : journée "non au harcèlement" avec diffusions de vidéos de sensibilisation à l'auditorium, concours d'affiches auquel participeront tous les élèves de 2des en SNT, interventions de la psychologue scolaire dans des classes, dress code...

9/ Carte des emplois

Fermeture du poste EPS gelé cette année

L'évolution de la carte des emplois dépend en général du budget de l'agence puisque l'AEFE paye une partie du salaire des personnels détachés ou résidents et la baisse de budget est déjà annoncée. Ces années-là, en général, la plupart des demandes d'ouverture sont gelées et la tendance générale est que l'Europe, qui a un taux d'encadrement de titulaires supérieur à la plupart des autres zones dans le monde, redistribue un certain nombre de postes aux zones déficitaires.

Par ailleurs, le taux de participation de remontée des résidents et détachés augmente, ce qui impacte le budget de la fondation, un équilibre est à trouver et l'établissement est bien doté par rapport aux autres établissements de la zone et du monde.

M. DENYS souhaite indiquer que la fermeture du poste de façon définitive n'a pas encore été décidée par l'agence. Le CE est donc consulté afin de savoir s'il s'agit d'une bonne ou mauvaise orientation pour l'établissement. M. DENYS précise qu'il s'agit d'une décision définitive et il est rappelé que ce serait la première fois qu'il n'y ait pas de détaché dans une matière.

Certes, il y a des possibilités de recrutement éventuels au sein de l'établissement mais pour les enseignants, ce n'est pas une bonne tendance et souligne un désengagement de l'Etat français.

M. BEURTIN précise qu'il y a eu des difficultés de recrutement pour ce poste car il n'était ouvert que pour une année scolaire. Une annonce tardive de l'ouverture du poste a également freiné les dépôts de candidatures. Cependant, les installations sportives du LFGEB peuvent motiver des candidats à postuler au sein du lycée.

M. VENELLE demande, en cas d'un départ de M. JURQUET et un recrutement d'un non titulaire de l'éducation nationale, si les enseignants sont habilités à faire passer les épreuves du baccalauréat.

Dans le cas contraire, il serait toujours possible de faire intervenir des enseignants de la zone.

M. VENELLE indique que le fait d'avoir de plus en plus d'enseignants en contrat local favorise le turnover des équipes pédagogiques.

M. BEURTIN précise que les nouveaux contrats de détachés ont une durée maximale de 6 années et ajoute que l'équipe d'EPS est composée de trois enseignants, ce qui permet un accompagnement du nouveau collègue dans de bonnes conditions.

M. DENYS rappelle que des efforts ont été réalisés par le lycée afin d'attirer les candidats qui ont des enfants afin de pouvoir les scolariser dans l'école.

Madame Viguier explique que la suppression du poste de détaché en EPS pourrait être un argument en faveur du maintien des postes de Philosophie-Lettres et de SVT dans les années à venir, postes à priori plus difficiles à recruter en local.

5 : contre

2 : abstention

7 : pour

10/ Questions diverses

A/ Questions des parents d'élèves

- Quelles seront les dates des conseils de classes du 1er trimestre par niveau/classe. Est-ce que l'administration pourrait communiquer aux parents délégués de chaque classe les emails des parents par classe pour pouvoir sonder avant le conseil s'il y a des remarques/questions/suggestions/problèmes à faire remonter ?

Le planning sera envoyé le vendredi 08/11 et les emails ont été communiqués en début de semaine.

- Les nouvelles évaluations en 4ème permettront sans doute de faire un point sur le niveau de français des élèves, si celui-ci s'avère pour certains insuffisant pour poursuivre correctement la scolarité en langue française, qu'est-il prévu de mettre en place pour ces élèves ?

Les enseignants ont été destinataires des résultats individualisés de leurs élèves, des ressources pour accompagner les élèves en difficulté sont fournies et mises en place en classe.

- “Commission cantine” ou “commission des menus” souhaitée par conseil d'école ?

Ces points peuvent être abordés dans le cadre du CESCE (bien manger, équilibre alimentaire...).

Un point est rajouté par Mme VIGUIER : à compter de cette année scolaire, les bulletins des élèves seront dématérialisés et uniquement accessibles sur PRONOTE, à l'exception des classes de Terminales pour lesquelles un exemplaire papier sera distribué.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h.

M.BRETON
Secrétaire de séance